

LES ADHÉRENTS DE LA FNAT S'ENGAGENT... ■

Au travers de leurs adhésions, les membres de La FNAT signent un engagement à respecter le projet fédéral et à garantir aux personnes protégées par la loi :

- le respect de leurs convictions philosophiques, religieuses et politiques,
- le respect de leur vie privée, de leurs choix de vie, de leur liberté d'aller et venir,
- la sauvegarde de leurs intérêts matériels en assurant la saine gestion de leur patrimoine et de leurs revenus,
- leur droit à rester, à redevenir ou à devenir acteur de leur projet de vie.



1 La stricte application des obligations conformément à la législation en vigueur :

- garantir la qualification et la certification des intervenants dans l'exercice des mandats,
- mettre en place le Document Unique de Délégation,
- disposer d'une assurance cohérente avec le niveau d'activité (nombre de mesures prises en charge).

2 Le respect exemplaire du cadre éthique :

- interdire aux administrateurs ou salariés, de percevoir de la part des personnes protégées, tout don, legs, rémunération,
- garantir, en cas de pluriactivité, la stricte autonomie du mandataire dans l'exercice de ses missions.

3 Une gestion financière saine, transparente et contrôlée, notamment :

- garantir la totale transparence financière tant à l'égard de la personne protégée que des autorités de contrôle,
- séparer strictement la personne en charge des engagements financiers et celle en charge du règlement,
- tenir une comptabilité séparée lorsqu'il s'agit d'un service mandataire au sein d'une association,
- s'assurer de la régularité des comptes, de leurs contrôles et de leur sincérité par les services d'un commissaire aux comptes notamment,
- s'assurer du bon contrôle interne des opérations comptables, administratives et financières, en élaborant par exemple un manuel de procédure.

4 Une gestion démocratique :

- tenir des organes statutaires (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, ...),
- valider des budgets, des comptes administratifs et des bilans de manière démocratique.

5 L'engagement de répondre à toute sollicitation de la FNAT en rapport avec les termes de l'engagement.

Structure _____

Nom/Prénom du président _____

Signature _____